

« Claude Biwer vote contre le Projet de loi fixant le nombre de conseillers territoriaux »

08/06/2011

Claude Biwer

Vote contre le Projet de loi fixant le nombre de conseillers territoriaux

et fait part de son mécontentement.

Lors du projet de loi fixant le nombre de conseillers territoriaux de chaque département et de chaque région, le Sénateur Claude Biwer a fait part de sa déception et de son refus de voter le texte.

Pour Claude Biwer, les élus sont aussi les représentants des territoires. Pour le Sénateur de la Meuse, il ne peut donc y avoir de points de comparaisons entre des départements de régions différentes, même s'il reconnaît la difficulté de réunir les élus d'un département rural. En effet le Conseil Constitutionnel a ramené à 15 au lieu de 19, le nombre de conseillers territoriaux dans la Meuse. **Le Sénateur regrette ce choix.**

Par ailleurs, il aurait aimé que la réforme territoriale permette de débattre d'un certain nombre de problèmes locaux, notamment ceux de la Meuse : « **La Meuse présente une exception. Une ville chef-lieu peut créer une communauté d'agglomération à partir de 30 000 habitants. La ville de Bar le Duc, le chef lieu comprend 17 000 habitants et peut répondre aux quotas fixés de 30 000 avec les communes environnantes. En revanche Verdun regroupe 20 000 habitants; créer une communauté d'agglomération imposerait de regrouper tout l'arrondissement pour obtenir 50 000 habitants, quotas fixés pour les non chefs lieux. Verdun devrait bénéficier des mêmes critères.**»

« **Nous avons besoin de survivre et de le faire ensemble. Je vote contre ce texte, en attendant les modifications que le ministre Philippe Richert s'est engagé à défendre d'ici décembre 2011** » a conclu Claude Biwer.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)